

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément au N° 12 .F

MERCREDI 19 MAI 1993

2,00 FRF

SPECIAL

INSERM

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

Page 2	"DERNIERE MINUTE" LES ANNULATIONS BUDGETAIRE S (J.O. du 11 mai 1993)
Pages 3 - 4	TOUS DANS L'ACTION ! LE 27 MAI : grèves, manifestations à 14H45. Tous ensemble DEBATTONS, DECIDONS, AGISSONS
Pages 5 - 6	TRACT SNTRS-CGT, le 27 mai au CNRS et à l'INSERM.
Page 7	La facture Balladur. Le choix CGT : financer l'emploi
Page 8	Douze mesures visant à mobiliser de suite 125 milliards en faveur de l'emploi, des salaires, de l'activité économique.
<i>L'argumentaire publié par la confédération CGT concernant les mesures Balladur a été adressé dans un SNTRS INFO général à tous les militants.</i>	
<i>Si vous êtes intéressés, contactez ces camarades. Dans cette période chargée, nous rappelons que les informations d'ordre général sont insérées dans le SNTRS INFO et dans le BRS.</i>	
Pages 9 à 12	CSS N° 9 - session de printemps 93 -
Page 13	Dans le précédent N° Spécial CAP INSERM (N°9.E du 21/4/93) la CAP des I.E. a été oubliée. Nous nous en excusons.
Pages 14	Une Journée d'Etudes SNTRS-CGT sur les questions européennes le VENDREDI 4 JUIN 1993.

LES ANNULATIONS BUDGETAIRES (JO. du 11 mai 93)

L I N I E S L I N I E S L I N I E S

SERVICES	AUTORISATIONS de programme annulées (en francs)	CRÉDITS de paiement annulés (en francs)
I. - BUDGETS CIVILS		
Affaires étrangères et coopération :		
I. - Affaires étrangères.....	13 560 000	461 538 989
II. - Coopération et développement.....	205 620 000	199 255 687
Affaires sociales et santé.....	42 650 000	167 330 000
Affaires sociales et travail. - Services communs.....	»	2 387 003
Agriculture et forêt.....	44 300 000	170 005 687
Anciens combattants.....	»	68 025 687
Charges communes.....	250 350 000	16 551 520 000
Commerce et artisanat.....	2 140 000	29 325 687
Départements et territoires d'outre-mer.....	8 400 000	48 975 687
Education nationale et culture :		
I. - Education nationale :		
1. Enseignement scolaire.....	97 530 000	560 501 374
2. Enseignement supérieur.....	82 900 000	104 760 000
II. - Culture.....	170 000 000	718 880 000
Environnement.....	26 910 000	40 275 687
Equipement, logement et transports :		
I. - Urbanisme, logement et services communs.....	41 260 000	194 017 947
II. - Transports :		
1. Transports terrestres.....	15 020 000	16 890 000
3. Sécurité routière.....	»	24 510 000
4. Transport aérien.....	114 490 000	121 090 000
III. - Météorologie.....	2 690 000	17 680 000
IV. - Mer.....	33 110 000	26 552 145
Industrie.....	372 630 000	212 895 687
Intérieur.....	230 520 000	438 011 374
Jeunesse et sports.....	11 970 000	189 495 687
Justice.....	4 250 000	90 680 000
Postes et télécommunications.....	4 060 000	262 114 428
(4) Recherche et espace.....	795 690 000	287 875 687
Services du Premier ministre :		
I. - Services généraux.....	720 000	161 493 990
II. - Secrétariat général de la défense nationale.....	11 100 000	8 140 000
IV. - Plan.....	570 000	5 770 000
V. - Aménagement du territoire.....	»	1 040 000
Services financiers.....	11 050 000	218 090 092
Tourisme.....	5 350 000	33 614 428
Travail, emploi et formation professionnelle.....	65 930 000	852 390 000
Totaux pour les budgets civils.....	2 664 770 000	22 285 132 953
II. - BUDGET MILITAIRE		
Défense.....	6 500 000 000	6 501 267 832
Totaux pour le budget militaire.....	6 500 000 000	6 501 267 832
Totaux pour le tableau.....	9 164 770 000	28 786 400 785

(1)

Autorisations de programme :
- 7,5% sur les 10 gels

Crédits de paiement :
4% annulés sur les 8% gels (aucune annonce que les 6% restants seront dégelés - seuls secteurs non touchés : - la formation - l'action sociale (mais ça ne veut pas dire que la subvention CAES sera maintenue...))

UNE PONCTION, DE PLUS DE 28 MILLIARDS
EN CRÉDITS DE PAIEMENT, c'est à dire "DISPONIBLES"

CGT

**Plan
Balladur :
RIPOSTONS !**

**Le 27 mai :
grèves, manifestations.
Tous ensemble
DEBATTONS,
DECIDONS, AGISSONS !**

La note est particulièrement lourde !

Augmentation considérable de la CSG et de nombreuses taxes, remise en cause de la retraite à 60 ans, du montant des retraites, amputation des dépenses de santé, ainsi pourraient se résumer les mesures gouvernementales décidées.

Pour faire bonne mesure, un nouveau tour de vis est imposé aux salariés. Le gouvernement a donné le ton avec les fonctionnaires : blocage total pour l'année 1993, avec l'effet que cela pourrait induire pour tous les salariés.

Une fois de plus, ce sont les mêmes qui vont payer la facture.

C'EST INACCEPTABLE !

Cela ne résoudra rien.

Nous en avons déjà fait l'expérience : cela n'a pas créé un emploi de plus, mais au contraire le nombre de chômeurs n'a fait que croître, la situation économique s'est dégradée et avec elle le financement de la protection sociale. Cela se traduisant toujours par des difficultés encore plus lourdes pour les plus pauvres, pour les plus vulnérables.

Voilà pourquoi il est indispensable de s'opposer à ces mesures.

Voilà pourquoi il est indispensable de s'unir et d'agir pour se défendre, pour porter en avant nos exigences et nos revendications.

• **Agir pour l'augmentation des salaires, pour la reconnaissance des qualifications, pour le SMIC à 7 500 francs.**

C'est légitime pour vivre normalement aujourd'hui, c'est indispensable pour la croissance et donc pour l'emploi et la protection sociale.

- **Agir pour l'emploi : c'est répondre à d'immenses besoins existant dans de nombreux secteurs ; aussi bien dans les services publics qui doivent pouvoir faire face à leurs missions que dans le secteur privé. Partout discutons-en et exigeons les embauches nécessaires.**

Faisons appliquer la loi obligeant les patrons à rechercher des reclassements préalables aux licenciements économiques.

Exigeons des mesures fiscales telles que l'augmentation de l'impôt sur les sociétés, largement diminué ces dernières années, ou celle de l'impôt sur la fortune. Cela permettrait de mobiliser des capitaux aujourd'hui stérilisés pour créer des emplois utiles.

On peut estimer à 125 milliards de francs les sommes qui pourraient être dégagées grâce à des mesures de ce type.

- **Agir pour les 35 heures sans diminution de salaire et pour l'amélioration des conditions de travail permettrait de libérer des emplois.**
- **Agir pour les retraites et la santé : en faisant contribuer les revenus financiers au même niveau que les revenus salariés (14,5 %), on pourrait dégager plus de 40 milliards de francs pour le financement de la protection sociale.**
- **Agir partout pour le respect des libertés et de la dignité des salariés sur le lieu de travail, c'est aussi préserver le droit de grève, le droit de se défendre.**

Partout réunissons-nous, discutons, décidons de nos revendications et des formes de notre action : arrêts de travail, manifestations, grèves, délégations.

Agissons tous ensemble pour être plus forts !

Agissons dans l'unité, la plus large, la plus déterminée !

**Le 27 mai,
le monde du travail se manifeste !**

Actifs, retraités, chômeurs,

LE 27 MAI,

TOUS DANS L'ACTION !

MANIFESTATION PARISIENNE à 14 H 45

SAINT-MICHEL - MATIGNON

rendez-vous SNTRS-CGT : Place Saint André des Arts -Angle rue Danton-

POUR LA PROVINCE : Voir avec les UR et les UD

SNTRS-CGT

27 MAI 1993

AGIR ENSEMBLE

Les mesures annoncées par le gouvernement "Plan Balladur", si elles sont appliquées, aggraveront encore la situation des salariés de ce pays. Par contre de nouveaux cadeaux s'annoncent pour le patronat.

Parmi les mesures annoncées il y a:

- L'AGGRAVATION DE LA BAISSÉ DU POUVOIR D'ACHAT.

Non seulement le gouvernement programme le blocage des salaires mais il mettrait en oeuvre la baisse des salaires des personnels de la Fonction Publique. En effet il prévoit une augmentation de la CSG (elle passerait de 1,1 à 2,4%). Cela rapporterait à l'État 50 milliards de francs, dont 38 pris dans la poche des salariés.

Dans le même temps le coût des transports en commun augmente.

Le prix du litre d'essence augmenterait de 28 centimes.

A cela s'ajoute pour les personnels de nos organismes le coût de la validation des années de non-titulaire pour la retraite: 3 ou 5% pour les actifs, 20% pour les retraités.

CA SUFFIT !

DERNIÈRE MINUTE à propos de la validation:

Dans une lettre confidentielle datée du 1er MARS 1993 le ministre du budget annonçait *qu'il va pro-poser une modification de l'article R 7 du Code des Pensions visant à y introduire la formule suivante*: "Les retenues rétroactives, versées par l'agent au trésor public, sont calculées en tenant compte de la valeur du point d'indice à la date de notification à l'intéressé du montant des retenues à acquitter"

Autrement dit: au lieu de prendre en compte le prix du point d'indice à la date de titularisation le ministre propose de prendre en compte celui en vigueur à la date où l'on nous annonce la facture.

Résultat: tous ceux qui n'ont pas encore commencé à payer devraient payer encore plus cher.

Autre lecture encore: plus l'Administration prend du retard dans l'instruction des dossiers et plus cela rapportera à l'État.

C'EST SCANDALEUX!

DES ATTAQUES CONTRE LES RETRAITES

Il s'agit de la volonté du gouvernement de modifier le mode de calcul des retraites du régime général de la Sécurité Sociale: calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures années aujourd'hui.

Ce qui aura pour conséquence une **réduction très importante du niveau des retraites**.

La seconde mesure annoncée est l'allongement de la durée de cotisation: de 37,5 elle passerait à 40.

Tous ceux qui auront commencé à travailler après 20 ans ne bénéficieront plus, de fait, du droit de prendre leur retraite à 60 ans. Seraient concernés ceux qui ont poursuivi leurs études après cet âge (ils sont très nombreux dans ce cas dans les organismes de recherche) ainsi que tous les jeunes qui ont des difficultés à trouver un premier emploi.

Ces mesures ne resteront sans doute pas réservées aux seuls cotisants du régime général de la Sécurité Sociale. Elles auraient des répercussions aussi sur les retraites de titulaires.

LA PROTECTION SOCIALE ATTAQUEE

Telle qu'elle s'applique, la maîtrise des dépenses de santé conduit au rationnement des soins: réduction des remboursements médicaux, transfert des dépenses sur les malades et les familles...

Des économies pour soigner mieux, c'est possible en affectant toutes les sommes, collectées au titre de la protection sociale, à la satisfaction des besoins des malades et des assurés sociaux. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La fiscalisation annoncée des allocations familiales est, dans les faits, un cadeau de plus au patronat qui fera supporter le poids de ces allocations essentiellement aux salariés (rappelons ici qu'aujourd'hui seuls les employeurs cotisent).

LES COUPES BUDGÉTAIRES

Le gouvernement a décidé des coupes sombres dans les crédits publics dont ceux de la recherche.

La recherche voit ses crédits baisser de 280 Millions de francs; pour l'Enseignement Supérieur le chiffre est de 100 Millions.

Pour le CNRS la réduction est de 97 Millions de francs. Cela représente, hors masse salariale, une diminution de 4% des crédits de paiement (CP) et 7,5% des autorisations de programmes (AP). De plus 4% des CP et 2,5% des AP restent gelés

Selon la direction seuls les crédits de Formation et d'Action Sociale ne seraient pas touchés (il faut bien accompagner les restructurations, mutations autoritaires et autres délocalisations; il faut bien aussi mettre en oeuvre la politique de privatisation des restaurants !).

Pour l'INSERM le budget est amputé de 5%, soit 25 millions en crédits de paiement et 53 millions en autorisations de programmes.

Cela aura des conséquences désastreuses sur bon nombre d'unités et de programmes de recherche.

FACE A UNE TELLE POLITIQUE IL EST VITAL D'AGIR.

ENSEMBLE EXIGEONS LE RETRAIT DE CES PROJETS ET DES MESURES DÉJÀ DÉCIDÉES:

- ABROGATION DE LA CSG
- ABANDON DE TOUS LES PROJETS REMETTANT EN CAUSE LES DROITS SOCIAUX
- ABROGATION DES MESURES D'EXONERATION DONT BENEFICIE LE PATRONAT

EXIGEONS

- L'AUGMENTATION DES SALAIRES AFIN DE RATTRAPER LES PERTES DE POUVOIR D'ACHAT: -15% DEPUIS 1982.(IL FAUT SAVOIR QUE 1% D'AUGMENTATION RAPPORTE 7 MILLIARD DE FRANCS A LA SECURITE SOCIALE)
- LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL AVEC LES CRÉATIONS D'EMPLOIS NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE (NOTAMMENT LA TRANSFORMATION EN EMPLOIS STATUTAIRES DES EMPLOIS PRECAIRES ET C.E.S.)
- LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS ET LE RECLASSEMENT

**REUNISSEZ-VOUS AFIN DE DEBATTRE DE VOS
REVENDICATIONS
ET PREPARER ENSEMBLE UNE PREMIERE REACTION
CONTRE LES PROJETS ET MESURES DU
GOUVERNEMENT**

LE 27 MAI 1993

**en Région Parisienne
MANIFESTATION**

de la PLACE SAINT-MICHEL à MATIGNON

Rendez-vous SNTRS-CGT Place St André des Arts-angle rue Danton

en Province

Manifestations et Rassemblements

LA FACTURE BALLADUR

Prélèvements sur les ménages

- Hausse de 1,3 point de la CSG au 1^{er} juillet 1993. Rendement : 50 milliards de francs (dont 38 milliards pris dans la poche des salariés).
- Hausse de 28 centimes de la taxe sur les carburants à compter du 12 juillet 1993. Rendement : 15,6 milliards de francs.
- Hausse de 16 % des droits de consommation sur les alcools. Rendement : 2 milliards de francs.

Mesures annoncées réformant la protection sociale

- Plan d'économies sur les dépenses de l'assurance maladie. Hausse du forfait hospitalier.
- Allongement de la période de référence et de la durée de cotisations servant au calcul des retraites ; passage de 150 à 160 tri-

mestres et des 10 meilleures années aux 20 meilleures.

Mesures en faveur des entreprises

- Allègement des cotisations familiales. Les cotisations patronales sont supprimées pour les salaires inférieurs à 1,1 fois le SMIC et diminuées de moitié pour les salaires compris entre 1,1 et 1,2 fois le SMIC. Coût : 9 à 10 milliards de francs.
- Suppression du décalage d'un mois pour le remboursement de la TVA. Coût : 7,9 milliards de francs.

Mesures en faveur des petites et moyennes entreprises

- Allègement des droits de mutation sur les cessions de fonds de commerce. Coût : 410 millions de francs.

- Mesures facilitant la transmission des entreprises. Coût : 400 millions de francs.

Mesures en faveur du logement et du bâtiment - travaux publics

- Création de 20 000 prêts aidés pour l'accession à la propriété, 11 000 prêts locatifs aidés, rénovation de 25 000 logements. Coût : 7,9 milliards de francs.
- Aides fiscales pour stimuler l'épargne en faveur du logement. Coût : 2,3 milliards de francs.
- Crédits en faveur de travaux dans le domaine routier et les transports collectifs. Coût : 2,1 milliards de francs.

Mesures destinées à attirer l'épargne vers le Bourse

- Coût des mesures : 840 millions de francs.

Accroître la part des entreprises dans le financement des politiques publiques

- Relèvement sélectif de l'impôt sur les sociétés. Tout bénéfice non lié aux activités productrices doit être taxé à 50 %. Rendement : 7 milliards de francs.
- Réforme du régime des plus-values des sociétés pénalisant les opérations spéculatives. Rendement : 15 milliards de francs.
- Relèvement de l'impôt sur la fortune. Rendement : 15 milliards de francs.
- Taxation des mouvements de capitaux pour toutes opérations spéculatives.

Instaurer un mécanisme fiscal pour inciter au développement de l'emploi

- Suppression de la déductibilité fiscale

pour charges de licenciements. Rendement : 2 milliards de francs.

- Taxe professionnelle : taxation des baisses de masse salariale liées à une dégradation du niveau et de la qualité de l'emploi. Rendement : 3 milliards de francs.
- Sanctions financières en cas de non-application des dispositions législatives dissuadant les licenciements.

Contribution des banques et assurances au financement d'un plan PME

- Attribution à des fonds régionaux de développement de l'emploi de 0,5 % des ressources des établissements financiers.
- Dépôt auprès de ces fonds d'une partie de la trésorerie des grands groupes. Rendement de ces deux mesures : 30 milliards de francs.

Contribution des revenus des placements financiers

- Taxation à hauteur de 14,5 % des différentes formes de revenus des SICAV et fonds communs de placements. Rendement : 40 milliards de francs.

Financement de la protection sociale

- Remise à niveau des cotisations patronales de l'assurance vieillesse.
- Institution pour la protection sociale d'une cotisation patronale prenant en compte le rapport entre la création de richesses, l'évolution de l'emploi et la masse salariale. Un taux moins élevé serait appliqué aux entreprises qui embauchent et qualifient leurs salariés.

LE CHOIX CGT : FINANCER L'EMPLOI

Douze mesures visant à mobiliser de suite 125 milliards en faveur de l'emploi, des salaires, de l'activité économique.

...Par une participation des entreprises au financement du développement de l'emploi et des services publics :

1 - en relevant à 50 % l'impôt des sociétés sur les bénéficiaires non liés à la production et à la recherche.

Rendement estimé : 6 milliards de francs.

Utilisation possible : préservation et modernisation des services publics.

2 - en pénalisant les opérations des entreprises dégageant des plus values spéculatives.

Rendement estimé : 15 milliards de francs.

Utilisation possible : financer un plan d'urgence pour l'amélioration du logement social.

3 - en relevant le rendement de l'impôt sur la fortune à 20 milliards de francs.

Rendement : 15 milliards de francs.

Utilisation possible : lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté.

4 - en taxant de façon dissuasive les mouvements spéculatifs de capitaux réalisés contre l'emploi et l'intérêt mutuel des pays.

... Par des incitations fiscales responsabilisant les entreprises en faveur de l'emploi :

5 - en supprimant les déductions fiscales portant sur les provisions pour plans de licenciement.

Rendement : 2 milliards de francs.

Utilisation possible : incitation à la formation et à la création d'emploi.

6 - en alourdissant l'évolution de la taxe professionnelle en cas de réduction de la masse salariale de l'entreprise.

Rendement : 3 milliards de francs.

Utilisation possible : cofinancement par les collectivités locales de nouvelles politiques d'insertion.

7 - en sanctionnant financièrement le non respect de l'application des dispositions législatives dissuadant les licenciements.

... Par des contributions des banques, assurances et trésoreries d'entreprise au développement de l'emploi et des activités dans les PME :

8 - en prélevant 0,5 % des ressources des établissements financiers (hors livrets d'épargne) en faveur de fonds régionaux de financement de l'emploi dans les PME ;

9 - en déposant sur ces fonds régionaux une part des trésoreries des grands groupes.

Rendement estimé des numéros 8 et 9 : 30 milliards de francs.

Utilisation possible : favoriser des opérations efficaces de coopération en faveur des PME, de leurs activités et de leurs emplois :

10 - en réorientant l'épargne vers des utilisations productives tournées vers l'emploi par une contribution de

14,5 % des revenus des placements financiers.

Rendement estimé : 40 milliards de francs ;

11 - en remettant progressivement à niveau - (1 point tous les trois ans) les cotisations patronales à l'assurance vieillesse.

Rendement estimé : 14 milliards de francs par an ;

12 - en modifiant le mode de financement de la protection sociale pour favoriser le développement de l'emploi par l'application d'un taux différencié de la cotisation patronale : plus une entreprise embauche et qualifie son personnel, moins elle cotisera relativement et inversement.

Utilisation des mesures 10, 11 et 12 : contribution au rééquilibrage des comptes sociaux.

De plus, 235 milliards de francs sont affectés à la rubrique "emploi" dans les budgets publics.

Cette masse financière doit être mise effectivement au service du développement de l'emploi.

Cela passe notamment par :

- la mise en place réelle et le fonctionnement effectif des commissions départementales prévues par la loi du 27 janvier 1964 ;

- une capacité réelle d'intervention des CE, CCE et comités de groupe supposant une véritable transparence financière de la vie de l'entreprise.

CSS 9 - SESSION DE PRINTEMPS 1993 -

I - INTERVENTION DU DIRECTEUR GENERAL

1.1 A propos de l'âge des candidats au recrutement

Limite d'âge pour le concours CR2, 30 ans dans l'année de recrutement ; pour les CR1, il n'y a pas de limite d'âge mais tout recrutement au-delà de l'âge moyen de recrutement des DR2 (environ 43 ans) n'est pas raisonnable.

1.2 Avenir des CR1, trois solutions :

- Administration de la recherche (DAGTR)
- Sortie de l'institution (faire un autre métier)
- Rester dans l'institution

1.3 Suivi des décisions de la commission d'automne

Pour les CR2 et CR1, le jury d'admission a suivi la CSS
Concours DR1, le CS a retenu les candidats dans l'ordre 1, 3, 4
Pas d'avancement DR --> DR exceptionnel pour la CSS 9

1.4 Créations d'unités

83 dossiers ont été déposés dont 20 dans la région parisienne. Une limite a été imposée au moment du dépôt des dossiers. Il est nécessaire de rééquilibrer la province par rapport à Paris.

Pour l'Ile-de-France, nombre d'unités constant (140 à 142), les créations sont liées aux fermetures.
Hors Ile-de-France, créer le plus d'unités qu'il est possible.
Un problème : comment financer les créations (la balle est dans le camp du gouvernement).
Un impératif : ne créer que des unités conformes aux normes scientifiques de l'INSERM.

1.5 Création de CJF

6 demandes sur 31, dans la CSS 9, il y aura une douzaine de créations au total.

1.6 CRE

46 demandes dans la CSS 9, 13 seront assurées par l'INSERM.
Le Conseil Scientifique propose un changement de politique en matière de CRE, car la moitié des demandes vont vers des équipes CNRS. Cela pose un problème de financement de labos qui ont déjà un financement honnête et ceci sans réciprocité. Il vaudrait mieux financer des labos universitaires, les appels d'offres vont être modifiés pour favoriser les petites équipes universitaires.

1.7 A propos de la recherche clinique et des 120 MF prélevés par KOUCHNER sur la Sécurité Sociale.

Injecter 120 MF dans la recherche clinique, c'est bien, mais il faut en faire une "bonne utilisation".
Une mauvaise "interprétation" des circulaires KOUCHNER a conduit à "un partage du gâteau" alors qu'il aurait fallu organiser des essais multicentriques.
Philippe LAZAR donne l'exemple du service commun N°10 (essais sur l'AZT) dirigé par J.P. ABOULKER comme exemple de ce qu'il faudrait faire au niveau national. Autrement dit, KOUCHNER a oublié de prendre conseil auprès de l'INSERM qui consacre 1 000 MF par an (600 MF + 400 MF de salaires) pour la recherche clinique. Mais sur cette somme, 100 à 150 MF servirait à financer directement cette recherche, avec seulement 4 à 5 MF de degré de liberté, c'est-à-dire de possibilité d'engagement sur les programmes nouveaux. En comparant ces 4 à 5 MF aux 120 MF de KOUCHNER, on ne peut que regretter leur "mauvaise utilisation".

..8 Concours DR2

Il y aura 3 postes pour 15 candidats dans la CSS 9.

..9 Rapport de conjoncture

Concernant la forme (question de Croisy), le rapport est fait pour "accrocher le lecteur", ce n'est pas la bible. Portée générale du rapport :

- Nous ne pouvons être présents sur tous les sujets à la fois.
- Nous sommes (et serons) présents là où le CS et les CSS donnent des indications.
- Une autre affirmation : nous devons être présents en matière d'expertise collective dans tout le champ des missions de l'INSERM, éventuellement en allant chercher les informations à l'extérieur. Le rôle de l'institution doit être développé dans ce sens : - la première décennie (post-81) a permis le développement d'une recherche de qualité et le partenariat avec le secteur économique et social, - la seconde décennie devrait consacrer le développement de l'institution dans sa masse, dans sa capacité à répondre à des demandes d'expertise émanant de la société.

1.10 Les IFR

48 demandes (18 en IDF) : exprimer sur le terrain, en terme de stratégie, notre mission vis-à-vis des autres partenaires.

1.11 Les intercommissions (IC)

Mini agences d'objectifs et de moyens. Deux DAGTR seront affectés aux IC.

Concernant les moyens : l'agence France-Sang a dégagé un crédit important pour l'IC correspondante.

Accord avec la CNAMTS : 2/3 du montant de sa contribution sera consacrée aux 6 IC.

1.12 Campagne d'animation de la recherche

Chaque CSS doit proposer 2 ou 3 thèmes de mini-colloques

Couverture total du champ : axes propres (CSS)
insuffisances (IC)

1.13 IFR/CSCRI

L'IFR n'est pas un habillage du CSCRI, oui à tous les IFR qui apportent une subsidiarité . Plutôt des projets bien ciblés.

Les CSCRI sont des structures internes à l'INSERM qui doivent dire comment les IFR s'intègrent dans la stratégie de site (pas d'évaluation), les IFR sont des structures relationnelles qui ne sont pas internes à l'INSERM.

1.14 Application de la loi HURIET (question de M. SYROTA)

Problème de l'utilisation des radioéléments en recherche (en principe interdit par le code de la santé publique). L'avis du CS a été demandé sur le fond.

II - RESULTATS DE LA SESSION DE PRINTEMPS

2.1 Titularisations

- avis favorables : - ADJADJ
- MOUAWAD
- MULLER
- report à 18 mois : - NEGRERIE

2.2 Compte rendus de contrats

NOM	NOTE	REMARQUES
AXELRAD Y.	1.96	
BIZAIS J.L.	3.50	
BOITIEUX J.L.	2.96	
BOYNARD M.	2.17	
CAMBILLAU	3.83	
CANIONI P.	3.08	
CHAMBRON J.	2.13	
CHAUVEAU D.		Report de bilan
COMET M.	3.35	
GRYNSZPAN	1.29	après report de bilan
LIEHN	2.64	après report de bilan
MARIANI J.	2.39	
PATRICE T.	2.70	
QUERE M.	2.09	
SALMON J.M.	3.71	
VENOT	3.26	

2.3 Demandes de CRE

1. COMET	10. MAGLOIRE
2. CANIONI	11. PERAHIA
3. JAULENT	12. BARRA
4. NETTER	13. PEYRIN
5. DACULSI	14. MAZAT
6. MAZIERE	15. VION-DURY
7. KERGOSIEN	16. SCHAAF
8. LABARRE	DES JARDIN
9. LAUGIER	

Prise en considération du classement : unanimité moins 1 voix.

4. CLASSEMENT DR2

1. CELCIS	4. RONO
2. LANGE	5. MAGNIN
3. APRAHAMIAN	6. SENGER

Equivalences : BURGER, TORBET, VELIKSON

5 Examens quadriennaux

UNITE	VOTE O/N/A/R	REMARQUES (oui/non/abstention/refus)
U.66 (DI PAOLA)	19/2/1/0	
U.71 (VEYRE)	21/1/1/0	
U.103 (RABISHONG)	17/4/3/0	Texte de séance
RUBEL	22/0/1/0	
DI GIAMBERNARDINO	19/2/1/0	
SCARABIN	18/0/4/0	(Activité)
	11/9/0/0	renouvellement 2 ans

5 Succession (mandat de transition)

BAQUEY (U.306) 21/2/1/0

mandat de 2 ans

7 Créations d'unités

(Probabilité de création : 1 ou 2 ou 3)

1. LHOSTE
2. SALMON
3. DECORPS

4. DAMGE
5. BONGRAND
6. CHARLIER

Vote sur le classement 20/0/1/1

2.8 Création de CJF

(6 demandes sur 31 pour la CSS)

1. COATRIEUX
2. DACULSI
3. DEGOULET

4. BURNOD
5. LEVY
6. CINQUIN

Vote sur le classement 20/0/0/1

§: le groupe des ITA a fait un document recensant les besoins des unités (ou création) au niveau technique et financier (dotation, personnels, locaux...)

13.

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE des Ingénieurs d'Etudes du 14 février 1993

1) Avancements accélérés d'échelon : I.E.1.

13 possibilités : 13 agents en situation administrative d'avancement accéléré d'échelon, 11 retenues (1 agent en détachement, 1 agent avec refus du directeur).

2) Avancements au grade d'Ingénieurs d'Etudes de 1ère classe

7 possibilités : 79 agents en situation administrative

Nous n'avons travaillé que sur les dossiers des agents étant en 12ème et 13ème échelon de IE2, l'administration aussi.

15 dossiers pour le 13ème échelon

29 dossiers pour le 12ème échelon

Nos critères de travail étaient ensuite la qualité du dossier, l'ancienneté dans l'échelon, l'ancienneté à l'INSERM, l'âge de l'agent. Nous n'avons pas retenu les dossiers des agents qui, partant à la retraite, ne pouvaient tirer aucun bénéfice financier d'un changement de classe.

La liste proposée par l'Administration est comparée à la liste que nous proposons : 4 noms communs. Pour nous déterminer sur les 3 autres agents à promouvoir, les dossiers retenus pour nous et ceux retenus par l'Administration sont discutés en séance. Les dossiers sont réexaminés et l'argumentation est alimentée par le contenu de la fiche de notation tant pour nous que pour l'administration. Un consensus est ainsi obtenu. Il est à noter que l'administration se bloque sur sa position pour certains dossiers.

3) Avancements accélérés d'échelon IE2

65 possibilités : 162 agents en situation administrative d'avancement accéléré d'échelon.

Tous les agents n'ayant pas eu d'échelon accéléré avant 1990 ont été retenus sauf refus catégorique de leur directeur. L'administration avait ensuite retenu des dossiers d'agents ayant obtenu un échelon en 1990.

Nous avons proposé pour notre part de prendre d'abord en considération les dossiers des agents intégrés IE2 EN 1991 par voie de concours interne et n'ayant pas eu d'échelon accéléré avant 1990. Notre proposition a été retenue. Deux agents intégrés en 1991 par voie de concours interne et provenant d'un autre EPST n'ont pas été promus, l'administration nous faisant valoir que nous n'avions pas connaissance, comme pour l'INSERM, de leur dernier avancement accéléré.

La liste a été complétée par des agents ayant obtenu un avancement accéléré en 90, ayant un bon dossier et une ancienneté importante à l'INSERM.

IMPORTANT :

Il est à rappeler que notre seul élément de travail est la feuille de notation de l'agent. Pour pouvoir défendre un dossier, il faut que celui-ci soit parfaitement rédigé déjà de la part de l'agent mais (cela est complémentaire) aussi de la part du directeur ou de son responsable hiérarchique. La description précise de l'activité, la responsabilité, le degré d'autonomie de l'agent sont des éléments qui nous permettent d'argumenter un dossier.

Nous avons, chaque fois que cela nous a paru nécessaire, contacté des agents ou leur directeur pour obtenir des précisions mais aussi "réparer" des oublis quant aux demandes. L'administration étant d'accord sur le fait que "qui peut le plus, peut le moins" des agents non proposés par leur directeur d'unité pour un échelon accéléré, alors qu'ils pouvaient y prétendre, mais proposés par ces derniers pour un changement de classe et ou de coprs, ont été automatiquement retenus. Des "fax" demandés par les élus SNTRS-CGT pour régulariser des situations ont été adressés à l'administration et ont permis d'obtenir des avancements accélérés d'échelon.

Les agents "mis à disposition" par l'INSERM oublient d'adresser leur fiche de notation. Le délai entre notre convocation et la tenue de la séance ne nous permet pas d'obtenir un dossier avant la séance. A méditer pour le syndicat ! Comment joindre ou faire joindre ces agents au moment des notations.

Sntrs - Cgt

14.

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CGT
25, rue de Chevreuse, 91400 Orsay. Téléphone: 69.07.60.13. Télécopie: 69.07.50.05

Pour préparer cette journée d'études, vous pouvez prendre contact avec les responsables locaux du SNTRS-CGT ou avec les responsables nationaux de la section nationale INSERM.

Après les journées d'études du Syndicat où nous avons très peu abordé les problèmes de la recherche au niveau de l'Europe, la session plénière du Comité National du CNRS de Strasbourg également sur l'Europe, le syndicat organise :

Une Journée d'Etudes sur les questions européennes

le VENDREDI 4 JUIN 1993

à l'IN2P3 20, rue Berbier de Mets
75013 PARIS
Métro Gobelins

avec la participation de camarades du syndicat, responsables professionnels dans ce secteur.

Il s'agit, dans un premier temps, de faire l'état des lieux, de mettre en commun les expériences des ITA et des chercheurs dans les laboratoires et services pour alimenter la réflexion collective de notre syndicat dans ce domaine.

Il nous paraît souhaitable d'organiser une préparation ainsi qu'un compte rendu par région.

Mesurant bien l'enjeu de l'Europe dans notre activité syndicale, une préparation régionale serait souhaitable pour que cette journée soit la plus large et efficace pour tous, tant au niveau du contenu que de la participation.

**Nous adresserons une convocation-mandat
aux camarades qui en feront la demande
auprès du secrétariat : 69 07 60 13.**